

## ■ Calcatoghju

# Son PLU déferé au tribunal administratif

*Le Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 12 juin 2010 permet l'urbanisation de plusieurs dizaines hectares d'espaces naturels, alors même que la population permanente de la commune de Calcatoghju n'a pas vocation à augmenter de manière significative au cours des 10 prochaines années, qu'il existe déjà trois fois plus de résidences secondaires que de résidences principales dans la commune et qu'à ce jour, le littoral ne dispose pas d'assainissement collectif. Or, pour déterminer la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser, les documents d'urbanisme doivent tenir compte des conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés.*

La Commune de Calcatoghju (Corse du Sud) se situe sur le littoral occidental de la Corse, au sud du golfe de Sagone. Le village de Calcatoghju se situe en retrait du littoral. Il dispose d'un réseau d'assainissement mais est relié à une station d'épuration obsolète.

Sur le littoral de la commune s'est développée une urbanisation résidentielle et à vocation touristique : des villas de bord de mer, aux lieux-dits Ancone et Orcino, lesquels ont fait l'objet d'un classement en zones Nm qui interdit toute nouvelle construction, des complexes touristiques (La Liscia), une urbanisation distendue à peine plus en retrait du littoral dont certains secteurs ont fait l'objet d'un classement en zone U dans le PLU.

Ces constructions littorales ne disposent actuellement d'aucun réseau d'assainissement – un projet serait en cours d'élaboration – et ne sont pas reliées à une station d'épuration.

Le pourcentage de résidences secondaires, essentiellement édifiées sur le littoral, atteint 75,6% (Insee 2007). L'enquête annuelle de recensement de 2004 démontre que cette année-là, il existait 212 résidences principales sur la commune, contre 621 résidences secondaires et logements occasionnels. Selon le rapport de présentation, la commune compte en revanche 10 000 à 12 000 habitants en période estivale.

Le PLU crée des zones UDz et UAz en continuité du village de Calcatoghju et à proximité de celui-ci. Ces zones présentent une superficie cumulée d'une vingtaine d'hectares environ.



**Vue aérienne de Calcatoghju et zonages U, AU et Nm du PLU en tâches colorées, lignes bleues : espaces remarquables de la loi Littoral, lignes rouges : limite des espaces proches du rivage. (SOURCE : Atlas DDE/Diren)**

Par ailleurs, sont créées deux zones UD littorales (en marron clair sur la photographie aérienne), respectivement de 23 et 13 hectares, qui s'étendent très au-delà du périmètre d'implantation des constructions existantes. Ces zones permettent ainsi une importante extension de l'urbanisation à l'intérieur des espaces proches du rivage.

Bien que les besoins d'urbanisation affichés par la commune soient relativement limités, le PLU crée en outre de très nombreuses zones constructibles U, AU et Ng d'une surface totale cumulée d'environ 80 hectares. Pourtant, les besoins estimés de constructions nouvelles de la commune auraient pu être satisfaits avec les seules zones UA et UD créées autour du village et sur le littoral.

L'absence d'infrastructure d'assainissement constitue un problème grave, dans la mesure où le sol granitique est très peu favorable à l'assainissement indivi-

duel. Le rapport de présentation communal relève, sur le littoral, l'absence d'assainissement collectif, une saturation des sols, 50% des unités de traitements obsolètes, 2/3 des infrastructures présentes non conformes, et une pollution périodique des plages de Stagnone et Orcino par le rejet des effluents. Le considérable développement de l'urbanisation voulu par le PLU de Calcatoghju, qui s'effectuera au détriment des espaces naturels, n'est donc manifestement pas conforme au principe d'équilibre défini par la notion de capacité d'accueil. ■